

**DELIBERATION**

**SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 29 MAI 2017**

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 28  
Pouvoirs : 7  
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 23/05/2017

Le 29 mai 2017, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

**Présents** : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Michel DUROUSSIN (remplaçant Brigitte COULON), Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

**Absents excusés** : Hubert BONNET (pouvoir Béatrice GUERIN), Noël CHEYNET (pouvoir Nathalie BARDE), Brigitte COULON (remplacée par Michel DUROUSSIN), Olivier EYRAUD, Yann GALLAY (pouvoir Gaëlle LICHTLE), Chantal NOEL, Pierre PERNET (pouvoir Christine FORNES), Etienne SERRAT (pouvoir Christine CIOLFI), Claude TRASSARD (pouvoir Marc PECHOUX), Dominique VIAL (pouvoir Jacky DUTRUC).

**Assistaient** : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Nathalie TISSERAND (Parcieux), André COLLON (Saint Jean de Thurigneux), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

**Secrétaire de séance** : Béatrice GUERIN

**OBJET : TRANSPORTS – DEMANDE DE REMBOURSEMENT DU VERSEMENT TRANSPORT DE LA SOCIETE UKOBA**

M. Jean-Claude AUBERT, Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'espace et des Transports, rappelle que le Versement Transport (VT) a été instauré sur la CCDSV depuis août 2012 pour financer l'exploitation du réseau de transport Saônibus.

Cette taxe est assise sur la masse salariale des entreprises et des administrations de plus de 11 salariés.

Les URSSAF prélèvent le montant du VT auprès des employeurs et le reverse à la CCDSV tous les mois.

Le principe d'assujettissement au VT est assorti d'un certain nombre de critères dont le nombre de salariés. La société UKOBA (pyrotechnie), dont l'établissement se situe à Saint Jean de Thurigneux, est dans une situation où l'effectif équivalent temps plein est en deçà de 6 salariés, données vérifiées par l'URSSAF lors d'un contrôle et confirmées par lettre du 1<sup>er</sup> février 2017. A ce titre, la société demande le remboursement du VT.

Pour l'année 2014, ce remboursement représente 907 € TTC.

Pour l'année 2015, ce remboursement représente 977 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Accepte** le remboursement du versement transport à la société UKOBA, sise à Saint Jean de Thurigneux pour l'année 2014 au titre des effectifs de personnel pour le montant de 907 € et pour l'année 2015 pour un montant de 977 € ;
- **Mandate** le président pour signer les documents nécessaires à ce remboursement.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

